

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FELIX-LAURAGAIS

Séance du 6 Juin 2024

A 21 heures 00

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12

Date de la convocation : 30/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six juin, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOURREL Alain, Maire.

Etaient présents : M. BOURREL Alain – M. COMBECAVE Christian – Mme BATIGNE Marie-Pierre – M. FABRE Christian – Mme BALLESTRIN Maryse – Mme CLOAREC Françoise – M. CUTTIER Pierre – Mme FRICKER Katharina – Mme OUACHEE Hélène – M. PUGET René – Mme SOLOMIAC Danielle

Etaient excusés : M. MITTOU François qui donne pouvoir à M. COMBECAVE Christian - M. PELLET Samuel

Etaient absents : M. DEMARLE Jacques – Mme TORRES Emilie

Secrétaire de séance : Mme SOLOMIAC Danielle

I – Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les employeurs territoriaux auront l'obligation de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents au plus tard le 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance et le 1er janvier 2026 pour la Santé.

Monsieur Le Maire précise que cette participation peut se faire par le biais d'une convention de participation ou au profit des agents ayant souscrit directement un contrat dit « labellisé ». Il précise que la participation de l'employeur obligatoire dans le cadre de ce dispositif est fixée à 7 €/mois et par agent.

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la mise en place de la participation financière en matière de santé dans le cadre d'une procédure de labellisation, par délibération du 13/04/2023, pour un montant de 15€/mois par agent, dans la limite de la cotisation versée.

Dans le domaine de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du comité technique, *la commune de Saint Félix Lauragais* souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant MENSUEL de la participation **7.00 €** par agent.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de fixer le montant MENSUEL de la participation à la complémentaire prévoyance à **7.00 €** par agent à compter du 01/07/2024, dans la limite de la cotisation versée par l'agent.

- **DECIDE** que les agents souhaitant bénéficier de cette participation devront fournir une attestation de leur contrat de prévoyance.

II – Lancement d'un marché pour la maîtrise d'œuvre de la Rénovation énergétique de l'école

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que pour la Commune de Saint Félix Lauragais, seul le bâtiment scolaire, dont la surface de plancher est supérieure à 1 000 m², est concerné par les directives du décret tertiaire relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale.

Dans un premier temps, un audit énergétique a été réalisé en collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG). Le rapport d'Audit fait un état des lieux de la situation actuelle et propose des programmes de travaux à effectuer pour atteindre les objectifs :

- Isolation thermique des murs par l'extérieur,
- Remplacement des menuiseries,
- Remplacement de l'éclairage existant par des LED,
- Mise en place d'une PAC air/eau double service (chauffage + ECS)
- Mise en place d'une chaufferie bois,
- Mise en place de panneaux photovoltaïques

Afin de réaliser au mieux cette rénovation, il semble nécessaire de lancer un appel d'offres pour choisir un Maître d'œuvre. Le rapport du SDEHG, permettra d'établir le cahier des charges.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer un marché pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du Groupe Scolaire de Saint Félix Lauragais
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Afin d'identifier au mieux les aides financières auxquelles la Commune peut prétendre, il sera fait appel au Conseiller en Energie Partagé (CEP) du PETR pour un coût de 600 € (3jours x 200€).

III – Signature d'un contrat avec la Compagnie Les Chiens Noirs du Mexique pour l'organisation d'un spectacle, en collaboration avec l'école

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de la compagnie de théâtre « Les Chiens Noirs du Mexique », pour une représentation théâtrale.

Ce spectacle présenté par la Compagnie « Les Chiens Noirs du Mexique » clôture le projet de médiation artistique mené avec l'école, depuis le 28 mai.

Ce spectacle est offert au public par la Commune qui prend en charge les frais, soit 720 € TTC.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le partenariat avec la compagnie « Les Chiens Noirs du Mexique ».
- **APPROUVE** la prise en charge financière de 720 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

IV – Demande de subvention pour réalisation d'un chemin piétonnier d'accès à l'école

La mobilité douce est un sujet important pour nos administrés.

Nous avons envisagé de créer un accès sécurisé à l'école pour les enfants, il s'agit d'une voie de circulation douce destinée aux piétons, vélos, réservée à tous les modes de déplacement non-motorisés.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'un chemin piétonnier permettant l'accès à l'école en toute sécurité à partir du village. Actuellement, les parents qui souhaitent amener à pied les enfants, sont obligés de marcher le long de la route départementale, ce qui est dangereux. Au départ, il avait été envisagé de buser le fossé qui longe la route pour créer le chemin. Le chiffrage de cette solution s'élevait à 48 000.00 € HT. Au vu de ce coup, élevé, une autre solution a été réfléchi. Il s'agirait d'acquérir une parcelle de terrain longeant la route départementale. Le propriétaire est d'accord sur le principe. Un bornage va être réalisé.

L'entreprise Vallez a présenté un devis qui s'élève à 16 635 € HT, pour les travaux suivants : création du chemin et déplacement du pont d'accès au terrain pour le propriétaire.

Aux coûts des travaux, il faudra ajouter les frais de géomètre qui s'élèveraient à 1 262.00 € HT et les frais d'acquisition du terrain, estimés à 6 000.00 € (Achat + notaire).

Le coût total de cette opération est estimé à 23 897.00 € HT et 27 476.40 € TTC.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour la réalisation d'un chemin piétonnier d'accès à l'école.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional pour la réalisation d'un chemin piétonnier d'accès à l'école.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette demande

V – Devis complémentaire pour travaux du quartier Saint Roch

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite au démarrage des travaux de rénovation du quartier Saint Roch, des modifications doivent être apportées.

En effet, les pluies récentes ont révélé des problèmes d'écoulement qu'il est nécessaire de résoudre.

Le surcoût engendré par ces modifications s'élève à 383.00 € HT, portant le devis de l'entreprise Vallez de 42 168.50 € HT à 42 551.50 € HT.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la nouvelle proposition de l'entreprise VALLEZ pour la somme de 42 551.50 € HT.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

VI – Questions et informations diverses

Point sur les groupes de travail et commissions

- Commission patrimoine : Monsieur Pierre CUTTIER présente les sujets en cours
 - Ouverture du jardin nord du château : dans l'objectif d'ouvrir ce jardin de manière permanente, il faudrait faire établir des devis pour réaliser les aménagements suivants : création de marches, ouverture de la porte et installation d'une grille. Il faut aussi mener une réflexion sur la logistique. La commission avance sur ce dossier
 - Panneaux patrimoniaux pour les moulins : la proposition est d'installer 4 panneaux pupitres. Le devis de l'entreprise Empreinte Signalétique s'élève à 11 952 €. Il faut voir à quelles aides financières on peut prétendre (PETR / CD31 / DRAC) et faire établir d'autres devis. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal
 - Grand panneau d'entrée du village, côté Toulouse. 2 Devis ont été établis, mais il est nécessaire d'affiner la demande (taille, coloris, visuel).
 - Journée du patrimoine : le 20 septembre l'OTI organisera des visites destinées aux écoliers.

Informations

- Travaux de rénovation du Moulin de la Croix : Démarrage lundi 10 juin
- Village d'Avenir : 2 thèmes ont été choisis
 - Château : la DRAC impose la réalisation d'une étude patrimoniale en préalable à tout projet. L'animatrice de Village d'Avenir cherche quels financements existent pour cette étude
 - La circulation et le stationnement dans le village : un rendez-vous est prévu avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Commission d'attractivité du territoire de la Communauté de Communes : cette réunion aura lieu le 18 juin et une visite du château sera proposée aux participants
- Plateforme de téléalarme : à ce jour, peu d'habitants sont inscrits. Une nouvelle communication va être faite, à l'ensemble des habitants.
- Arbre à tailler au cimetière de Cadenac : le premier devis s'élève à 10 000 €. Un nouveau devis va être demandé.

Réflexions futures à mener

- Voiture à partager : suite à une demande d'administré et à la proposition de Madame la Ministre lors de l'inauguration de la Maison France Services, une réflexion sera menée avec plusieurs aspects possibles :
 - L'Etat pourrait financer un véhicule, conduit par des bénévoles qui accompagneraient les personnes : le projet doit être porté par une association
 - Organisation pour faire les courses pour les personnes âgées
 - Location d'un véhicule par la Commune à des personnes qui ont le permis
- Un groupe de travail est créé pour établir les besoins de la population et étudier la faisabilité si les besoins sont avérés : Madame Maryse BALLESTRIN et Monsieur René PUGET composeront cette commission